



**FONDATION**  
UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

Nouvelles pratiques,  
nouveaux enjeux

# CHAIRE

## DROIT DE LA CONSOMMATION



**Direction :**

**Carole AUBERT de VINCELLES**

*Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise  
Agrégée des Facultés de Droit*

**Co-direction :**

**Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD**

*Professeur à l'Université de Versailles-St Quentin-en-Yvelines  
Agrégée des Facultés de Droit*

# UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

---

**L'Université de Cergy-Pontoise (UCP)**, université pluridisciplinaire créée au début des années 1990, s'impose comme une université moderne en lien constant avec son environnement socio-économique, dans une approche résolument originale de la production et du transfert des savoirs. Université d'excellence de rang international, elle développe son expertise à travers 23 laboratoires de recherche composés de 820 chercheurs dont 500 enseignants-chercheurs, et forme chaque année près de 20 000 étudiants.

L'UCP est actuellement en phase de transformation pour devenir « CY Cergy Paris Université » à laquelle l'ESSEC s'associe en tant que Business school. Cette transformation est le fruit d'une Initiative d'Excellence, programme investissement d'avenir du gouvernement destiné aux universités, remporté en 2017 avec l'ESSEC Business School et l'EISTI (école d'ingénieur) et dont l'objectif est de faire émerger les leaders internationaux d'ici dix ans. Elle nous conduit à une transformation institutionnelle dont l'objectif est de créer un nouveau modèle challenger d'université sur le modèle des Technological University (TU) internationales qui se caractérise par la recherche fondamentale, le transfert vers le monde économique et l'excellence académique (society driven university), nous permettant de faire partie des 200 meilleures universités mondiales d'ici à 2030.

Enfin, l'UCP, demain CY Cergy Paris Université, développe avec l'ESSEC une forte ambition internationale sur l'axe Europe-Afrique-Asie, en créant notamment CY Campus International. Ce campus international a vocation à accompagner et à accélérer les axes de développement stratégiques de l'Initiative d'excellence : la capacité du site à recruter de nouveaux chercheurs et étudiants internationaux tout en proposant une vie culturelle et sportive, entrepreneuriale et innovante riche.

En son sein, **la Faculté de droit de Cergy-Pontoise**, qui accueille près de 3000 étudiants chaque année, développe des formations réputées pour leur qualité et leur originalité grâce à un corps d'enseignants et de chercheurs de renommée internationale.

La Faculté de Droit a développé plusieurs formations professionnelles originales et en apprentissage dans des secteurs innovants, pour favoriser l'insertion professionnelle de ses étudiants et mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins et les exigences du marché de l'emploi.

Elle a par ailleurs été à l'origine de la création, il y a plus de 15 ans, des cursus de droit étranger (droit allemand, droit anglo-américain, droit espagnol et latino-américain) classés parmi les meilleures formations post-bac après une enquête auprès des étudiants. Elle a également développé de nombreux partenariats à l'international (62 universités étrangères dans 32 pays) et la mise en place de doubles diplômes avec des universités ou des écoles prestigieuses (Université de Dundee, Vermont Law School, ESSEC Business School, SKEMA Business School).

## Direction de la Chaire

---



Agrégée des Facultés de Droit, **Carole Aubert de Vincelles** est professeur de droit privé à l'Université de Cergy-Pontoise. Ses domaines principaux de recherche sont le droit français et européen des contrats et de la consommation.

Ancien membre du Groupe européen de recherche sur le droit communautaire existant (Acquis group) et membre fondateur de l'Institut européen du droit, elle a cofondé le réseau européen Trans Europe Experts dont elle a été secrétaire générale puis vice-présidente. Elle a également été membre du groupe de travail sur la réforme du droit français des contrats, dirigé par le professeur François Terré au sein de

l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Elle est régulièrement consultée par le Ministère de la justice pour des expertises en droit des contrats et en droit européen de la consommation et a réalisé plusieurs expertises auprès de la Commission européenne et du Parlement européen.

Parmi de nombreuses publications en droit français et européen des obligations, Carole Aubert de Vincelles tient une chronique annuelle de « Droit européen des contrats » à la revue « Contrats, concurrence, consommation ». Elle est également l'un des coauteurs du Traité relatif aux règles communes des contrats de consommation aux éditions LGDJ-Lextenso dont la 2<sup>ème</sup> édition est parue en décembre 2018.

Pour plus d'informations, voir la [page personnelle de Carole Aubert de Vincelles](#).



Agrégée des Facultés de Droit, **Natacha Sauphanor-Brouillaud** est professeur de droit privé à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay).

Spécialiste de droit de la consommation, elle est membre de la Commission des clauses abusives, en qualité de personnalité qualifiée, depuis le 8 décembre 2014. Elle a assuré la co-direction du pôle "Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique" du réseau européen d'experts en droit Trans Europe Experts au sein duquel elle est actuellement expert. En 2017, elle a été nommée par l'Ecole Nationale de la Magistrature, directrice de la session de formation continue des magistrats sur les contentieux relatifs aux contrats de consommation.

Elle est l'auteur principal du traité « Les contrats de consommation - Règles communes », publié en collaboration avec C. Aubert de Vincelles, G. Brunaux et L. Usunier dans la collection LGDJ, traité de droit civil. Après une première édition en 2012, une deuxième édition est parue au mois de décembre 2018. Rédactrice de nombreuses chroniques de droit de la consommation, elle est co-titulaire du Panorama annuel « Droit de la consommation » au Recueil Dalloz.

Pour plus d'informations, voir la [page personnelle de Natacha Sauphanor-Brouillaud](#).

## **QU'EST-CE QU'UNE CHAIRE ?**

---

Les Chaires portées par la Fondation de l'Université de Cergy-Pontoise sont des chaires partenariales dans le cadre du mécénat des entreprises. Elles visent à développer une expertise d'enseignement et de recherche d'excellence sur des thématiques définies avec des partenaires. Ainsi le monde de l'entreprise participe activement au développement d'activités de recherche, de formation initiale et continue, dans l'intérêt de tous.

La Fondation de l'université de Cergy-Pontoise, qui fêtera bientôt ses 10 ans, compte aujourd'hui une dizaine de Chaires (<http://fondation.u-cergy.fr/les-chaire/>).

## **POURQUOI UNE CHAIRE EN DROIT DE LA CONSOMMATION ?**

---

### **Domaine en constante mutation**

- Apparition de nouvelles formes de consommation (par la voie de plateformes numériques, par la consommation collaborative, la robotique et les objets connectés), nécessitant de nouvelles approches juridiques ;
- Fort impact européen, impliquant une nouvelle dimension de la réglementation ;
- Complexification de la matière du fait de la diversification de ses sources (nationales, européennes, internationales), des branches du droit saisies par ce domaine (civil, pénal, administratif, procédure, droits fondamentaux) et de nouveaux enjeux à respecter (environnement et consommation "responsable") ;
- Diversification des acteurs (autorités administratives, judiciaires, organisations professionnelles, associations de consommateurs, médiateurs).

### **Besoin d'un centre de réflexion sur le droit de la consommation**

- Innover car elle serait la 1<sup>ère</sup> en France
- Evaluer la législation nationale et européenne
- Proposer des évolutions
- Peser sur les choix stratégiques

### **Besoin de formation**

- Formation continue des professionnels face à une réglementation en constante évolution.
- Formation de futurs recrutements par le Master "Droit de la consommation et des pratiques commerciales" adossé à la Chaire.

## OBJECTIFS DE LA CHAIRE DROIT DE LA CONSOMMATION

---

- **Réunir les principaux acteurs de la consommation** (Institut national de la consommation, associations de consommateurs, organisations professionnelles, entreprises, Universités, Grandes écoles) ;
- **Peser** sur les orientations réglementaires nationales et européennes en matière de consommation ;
- **Apporter aux décideurs et acteurs professionnels une expertise** exhaustive sur les évolutions du droit et des pratiques de la consommation ;
- **Développer et diffuser une recherche de qualité** en matière de consommation en lien avec les besoins et les difficultés rencontrées par ses acteurs ;
- **Créer** un lieu de réflexion autour de l'innovation où tous les acteurs peuvent se rencontrer pour échanger ;
- **Contribuer à la formation** des professionnels de demain.

## LES ACTIVITÉS DE LA CHAIRE DROIT DE LA CONSOMMATION

---

### Activités scientifiques

- Définition de **thématiques de recherche** par le comité scientifique réunissant les partenaires ;
- **Petits-déjeuners réguliers** (Paris) sur une thématique retenue et des thèmes d'actualité réunissant les partenaires de la Chaire avec des **acteurs politiques nationaux et européens** ;
- Organisation de **conférences** et de **workshops** sur les thématiques définies ;
- **Colloques internationaux.**

### Diffusion et communication

- **Site internet** ;
- **Publications** ;
- **Projet de Revue juridique** de droit de la consommation intégrant une "Tribune des partenaires".

### Formation

- Accès privilégié à la formation au sein du Master "Droit de la consommation et des pratiques commerciales" ;
- Accueil tout au long de l'année d'étudiants du Master pour vous assister dans vos tâches régulières de recherches juridiques, d'actualisation juridiques, de publications, etc.

## LES FONDATEURS DE LA CHAIRE

---

### - Partenaires -

- Institutions et Autorités

**Institut National de la Consommation (INC)**  
**Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité**



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

- Représentant des consommateurs

**UFC-Que choisir**



- Médiateurs de la consommation

**Médiateur des communications électroniques**  
**Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**



- Organisations professionnelles

**Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)**  
**Fédération de la vente directe (FVD)**  
**Fédération du commerce coopératif et associé (FCA)**



### - Grands Mécènes -

**FNAC DARTY**



## CONTACTS

---

### — DIRECTION DE LA CHAIRE DROIT DE LA CONSOMMATION —

**Carole AUBERT de VINCELLES**  
**Professeur, agrégée des Facultés de Droit**

[carole.devincelles@icloud.com](mailto:carole.devincelles@icloud.com)

+ 33 6 19 69 64 80

**Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD**  
**Professeur, agrégée des Facultés de Droit**

[n.sauphanorbrouillaud@orange.fr](mailto:n.sauphanorbrouillaud@orange.fr)

+33 6 23 89 89 35

### — FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE —

**Directrice générale : Christel BERIOT**  
[christel.beriot@u-cergy.fr](mailto:christel.beriot@u-cergy.fr)

33 boulevard du Port  
95011 Cergy-Pontoise Cedex